l'actu emmaüs

▸▸ N°194 / Janvier 2018

2018 on continue!

Abbé Pierre

emmaüs

Sommaire

▸▸ **Dossier** Nos combats 2018

P02 - Edito
P03 - Accuei inconditionnel
P05 - Logement
P07 - Prisons
P09 - Lutte contre la pauvreté
P10 - Economie circulaire

▸▸ **Actualités**

P12 - Vent de liberté dans vos statuts !
P14 - Tout comprendre sur les OACAS

▸▸ **Interview**

P17 - Bienvenue Agnès Ragot !

▸▸ **Pourquoi pas vous ?**

P18 - Offre de formation 2018
P19 - Projets de travaux énergétiques
P20 - Guide culturel

▸▸ **En bref**

P22 - Les brèves !

Meilleurs vœux pour une année écologique et solidaire !

EMMAÜS FRANCE — EMMAÜS NE PAS SUBIR TOUJOURS AGIR

l'actu emmaüs

▸ Directrice de la publication
• Anne Dorsemaine (adorsemaine@emmaus-france.org)

▸ Rédaction en chef
• Julie Taton (jtaton@emmaus-france.org),
• Teddy Roudaut (troudaut@emmaus-france.org)

▸ Avec la participation de
• Jean-François Cambianica (jfcambianica@emmaus-france.org)
• Jean-Pierre Cazes, vice-président branche communautaire
• Lucie Dupain (ldupain@emmaus-france.org)
• Céline Fabre Lo (cfabrelo@emmaus-france.org)
• Anaïs Jaud (ajaud@emmaus-france.org)
• Thierry Kuhn (tkuhn@emmaus-france.org)
• Marie-Alix Pic (mapic@emmaus-france.org)
• Elsa Pietrucci (epietrucci@emmaus-france.org)
• Elise Pradelle (epradelle@emmaus-france.org)

▸ Maquette
• Teddy Roudaut

« Je souhaite, au nom des élus et des salariés d'Emmaüs France, une belle et heureuse année à chacune et chacun d'entre vous, compagnes et compagnons, ami.e.s, salarié.e.s, ainsi qu'à vos proches. »

Edito

→ par Thierry Kuhn,
Président d'Emmaüs France

La page de l'année 2017 s'est tournée. Elle a été marquée, pour nous tous, par les 10 ans du décès de notre fondateur. A cette occasion, nous avons redit notre attachement à ses combats contre la misère et contre ses causes, en particulier le 22 janvier lors du "meeting de la société civile" qui rassemblait les acteurs d'un autre monde possible. Tous héritiers, au-delà de leurs différences, des combats de l'abbé Pierre.

A cette occasion, nous avons réaffirmé, par un appel (*) signé par 150 organisations, notre volonté de continuer, en "unissant durablement nos forces" au-delà "des combats qui nous sont propres". Nous avons affirmé être "les artisans d'une nouvelle forme de radicalité, une radicalité humaniste et fraternelle". Nous n'avons cessé, tout au long de l'année de défendre notre vision d'une société plus juste et plus solidaire, de construire des passerelles avec les acteurs de toutes les formes de solidarité, de dénoncer des mesures creusant les inégalités (APL, contrats aidés, liberté de circulation et accueil inconditionnel, prisons...)

En 2018, nous continuerons. Nous continuerons et nous amplifierons nos actions. Nous les amplifierons d'abord sur le terrain, par le développement de nos alternatives et de nos actions d'accueil inconditionnel, d'accompagnement, de création d'emploi, de places d'hébergement et de logement, de solidarité. Nous amplifierons également nos actions d'interpellation que nous voulons plus fortes, plus "activistes", plus percutantes, plus efficaces. Nous vous invitons tous, à cet effet, à une "agora militante" le 12 février à Montreuil (**) pour définir ensemble nos prochains modes d'actions, pour défendre nos valeurs et les axes politiques que nous avons définis ensemble à Jesolo lors de l'assemblée mondiale. Inscrivez-vous et engagez-vous !

Ces combats, nous les gagnerons.

Nous les gagnerons si nous sommes capables de nous unir, de continuer à construire un mouvement fort et uni, de sortir parfois de nos ornières, de nos querelles de clocher et d'ego.

Nous les gagnerons si nous refusons toute « tiédeur », si nous défendons cette radicalité solidaire et fraternelle, si nous gardons intacte notre indignation, notre colère et notre refus de toute forme d'exclusion.

Cette année sera aussi une année de renouvellement de nos instances. Les candidats s'engageront dans la continuité de ces chantiers pour une fédération et un mouvement fort et unis dans sa diversité. Pour ma part, mon mandat arrive à terme cette année. La motion "prolongation des mandats" votée à une large majorité à l'assemblée générale 2017 me donnait la possibilité de poursuivre éventuellement, mais nécessitait une modification des statuts. Pour différentes raisons, dont celle-ci, je ne solliciterai pas de nouveau mandat à la fonction de Président d'Emmaüs France. Je continuerai évidemment à m'investir sur le terrain et à Emmaüs France, là où je serai utile et je continuerai, plus que jamais, à défendre nos combats.

Plus que jamais, en 2018, nous continuerons ensemble !

(*) www.liberation.fr/amphtml/debats/2017/01/20/emmaus-nous-sommes-le-monde-de-demain_1542711
(**) A voir par ici : https://youtu.be/dWx5yAnsfis

Nos combats 2018

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, défense du principe de l'accueil inconditionnel, logement décent pour tous, développement du réemploi et de l'économie sociale et solidaire... sont autant de chantiers politiques que nous avons investis. Plus que jamais, notre expertise et notre connaissance des réalités du terrain doivent être mises en avant pour interpeller le gouvernement et influencer les changements majeurs qui s'annoncent. C'est à travers différentes actions menées avec nos partenaires que nous tentons d'être le plus audible et de peser dans les débats. Une démarche difficile, face à un gouvernement qui reste jusque là sourd aux recommandantions des associations. Lettres, pétitions, rendez-vous, communiqués de presse, recours juridiques : ces actions sont indispensables mais il est temps de passer à la vitesse supérieure pour être plus efficaces et espérer se faire entendre. C'est dans cette logique que se déroulera la commission interpellation élargie du 12 février prochain, lors de laquelle nous pourrons ensemble renouveler nos modes d'interpellation.

Tour d'horizon de nos différents combats.

ACCUEIL INCONDITIONNEL

Depuis plusieurs mois, le concept d'accueil inconditionnel, principe fondateur des valeurs et des actions du mouvement Emmaüs, est malmené et remis en question à travers de nouvelles directives et interventions du gouvernement. Il est indispensable et urgent de rester mobilisé.

Agenda gouvernemental

FÉVRIER
- Projet de loi Asile et immigration
- Plan Prisons

MARS
- Plan Logement
- Remise du rapport sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Mise en place de la feuille de route de l'économie circulaire

▷ Actions inter-associatives

Une circulaire, envoyée le 12 décembre dernier par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb aux préfets, oblige désormais les associations à transmettre à l'Etat des informations et des données personnelles sur les personnes accueillies, et légalise ainsi l'intrusion de l'administration dans les centres d'hébergements d'urgence pour vérifier le statut des personnes migrantes.

C'est en réponse à cette attaque directe contre le principe d'accueil inconditionnel que 26 associations (dont la Fondation Abbé Pierre, Emmaüs solidarité et Emmaüs France) ont décidé avec la FAS (la Fédération des acteurs de la Solidarité) de porter un recours devant le conseil d'Etat. Ce recours a été déposé dans la matinée du 11 janvier, en préambule de la discussion entre les associations et le premier ministre Edouard Philippe sur le projet de loi « asile-immigration », qui avait lieu le jour même.

Les associations avaient fait

entendre à de nombreuses reprises leur indignation face au contenu de cette circulaire. Dans un premier temps en quittant la salle, presque unanimement, lors de la présentation du texte par le ministre de l'intérieur en décembre. Puis dans un deuxième temps, en saisissant le Défenseur des droits Jacques Toubon, qui recommande officiellement le retrait de la circulaire*.

Le projet de loi « Asile et immigration », devrait être présenté en conseil des ministres le 21 février prochain. Les associations s'organisent déjà pour réagir.

Nos revendications

- **Respect de l'accueil inconditionnel**
- **Retrait de la circulaire Collomb**
- Suppression des catégorisations des migrants
- **Respect de la libre circulation des individus** garanti par l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme : « *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à travers un Etat* »
- **Suppression du délit de solidarité**
- Contre l'enfermement « préventif » des personnes dites « dublinées » (personnes migrantes ayant déjà laissé leurs empreintes dans un autre pays européen et ne pouvant prétendre à l'asile en France).

Attention ! Deux circulaires sont datées du 12 décembre

1. ▹▸ La première qui s'intitule: « *Examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence* » **remet en cause l'accueil inconditionnel (dans nos communautés et nos structures d'hébergement) et manifeste la volonté de trier les personnes accueillies selon leur situation administrative.**

2. ▹▸ La deuxième qui s'intitule : « *Instruction relative au relogement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale* » **concerne le relogement des personnes ayant le statut de réfugié, et donc en règle administrativement.**

▸ Dans les deux cas, nous vous conseillons de ne transmettre aucun fichier nominatif ! Même pour les réfugiés en situation régulière (mais vous pouvez communiquer des statistiques anonymes).

Comment répondre à des sollicitations de l'Etat dans le cadre de la circulaire N°1

Pour le moment aucune structure ne semble avoir été contactée dans le cadre de la circulaire n°1.

Si vous êtes sollicité dans le cadre de cette circulaire, envoyer immédiatement une réponse précisant qu'un recours au Conseil d'Etat est en cours et qu'aucune information ne sera donnée en attendant la décision du juge. Vous trouverez sur ce lien http://extranet.emmaus-france.org/?q=node/5278 une proposition de réponse que vous pouvez utiliser comme telle ou adapter.

Nous vous encourageons à nous transmettre à cette adresse mail : epie-trucci@emmaus-france.org toutes demandes liées aux 2 circulaires afin que nous puissions réagir en conséquence. La centralisation des informations est essentielle pour gagner en efficacité.

Infos
http://extranet.emmaus-france.org/?q=node/5278

- Les 2 circulaires
- Un document de la Fédération des Acteurs de la Solidarité expliquant comment réagir face aux différentes circulaires,
- Le communiqué de presse sur le référé au conseil d'Etat
- L'avis du défenseur des droits sur la circulaire n°1

*** Le Défenseur des droits (autorité indépendante) est chargé de défendre et faire respecter les droits et les libertés des citoyens par les administrations et les institutions publiques et de lutter contre toute forme de discriminations.**

Les Etats Généraux des migrations (EGM)

Rappel : Le 21 novembre 2017, plus de 400 associations et collectifs citoyens d'aide aux migrants (dont Emmaüs International et Emmaüs France) ont lancé officiellement une grande consultation nationale pour préparer les Etats Généraux des migrations. L'objectif : faire remonter la vision des acteurs de terrain et proposer une politique migratoire plus humaine.

Depuis, plusieurs concertations ont vu le jour à travers toute la France : Briançon, Lyon, Rouen, Nord-Pas-De-Calais, Montpellier. **L'ensemble des propositions issues de ces concertations sera présenté et discuté lors des Etat Généraux prévus les 26 et 27 mai 2018.**

Pour s'engager dans les Etats généraux des migrations suivre le mode d'emploi ci-dessous.

Etats généraux : mode d'emploi !

Engagez-vous soit en participant, soit en organisant vous-mêmes des concertations dans vos régions en lien avec les réseaux associatifs locaux ! Vous pourrez trouver sur Extranet la boite à outils et la carte interactive des Etats généraux :

http://extranet.emmaus-france.org/?q=node/5265

LOGEMENT

L'ambition de venir à bout du mal-logement, qui touche plus de 4 millions de personnes, contraintes de vivre dans la rue ou dans des conditions de logement inacceptables, ne semble pas inscrite à l'agenda du gouvernement malgré l'urgence sociale. Alors que La Fondation Abbé Pierre vient de présenter son 23ème rapport sur l'état du mal logement, le gouvernement continue de mener une politique d'économies budgétaires, sans réelle concertation avec les associations et les acteurs concernés.

Malgré les récentes déclarations du Président de la république (donner la priorité au « logement d'abord », ou « apporter un toit à toutes celles et ceux qui sont aujourd'hui sans-abri ») « la stratégie logement » du gouvernement depuis l'automne dernier, consiste à demander plus d'efforts au secteur du logement social, dans une logique de réduction des coûts, sur le dos des plus fragiles.

En effet, les dernières mesures prises par le gouvernement, comme la baisse des APL de 5 euros pour les locataires ou les coupes budgétaires des APL pour les bailleurs sociaux en 2018, menacent les plus pauvres et les plus mal-logés.

De plus, la réforme prévoit aussi une privatisation importante des logements HLM, mais aussi la suppression de l'APL « accession », empêchant ainsi les familles modestes d'accéder à la propriété.

S'attaquer à la protection sociale c'est creuser toujours plus les inégalités !

A savoir
Les ministères de la Cohésion des territoires et des Solidarités ont récemment présenté un projet de réforme réduisant le budget alloué aux CHRS*. Une baisse qui ne sera pas sans conséquences pour la qualité de leurs services d'accueil et de réinsertion sociale.
*** Un CHRS est un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, c'est une catégorie d'établissements sociaux intervenant dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement et de la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion.**

▹ **C'est pourquoi Emmaüs s'est engagé dans le collectif « Vive Les APL »,** regroupant une coalition de plus de 70 organisations associatives, de locataires, de salariés, de mal-logés, de défense des droits de l'homme et de bailleurs sociaux... Pour s'opposer à la baisses des APL, exiger l'encadrement des loyers et préserver l'équilibre économique à long terme des bailleurs sociaux, afin qu'ils poursuivent leur mission sociale, entretiennent et réhabilitent leur patrimoine, accroissent leur production de logements sociaux et très sociaux.
Un recours a ainsi été déposé devant le Conseil d'Etat (qui a été rejeté) et de nombreuses mobilisations et manifestations ont eu lieu dans toute la France.

Les APL en chiffres

- **54%** des locataires HLM bénéficient des APL
- **7/10** français soutiennent la défense des APL
- **1/2** français vit ou a vécu dans un logement social
- **54 100** logements en moins et 103 100 non réhabilités

▹ **Par ailleurs, avec le Collectif des Associations Unies, Emmaüs a participé à l'élaboration de 50 propositions pour une nouvelle politique du logement.** Des mesures jugées prioritaires pour les personnes sans-abri et mal logées, qui répondent à trois impératifs : une offre de logement accessible à tous, l'inconditionnalité de l'accueil et la prévention de l'exclusion.
Ces recommandations ont été proposées dans le cadre de la réflexion sur le projet de loi « logement d'abord », initiée par le ministre de la Cohésion des Territoires. **Le plan logement du gouvernement devrait être présenté fin février ou début mars.**
Les associations du collectif ont également élaboré un baromètre, afin de dresser un diagnostic régulier de l'état des avancées de la politique du logement sous le quinquennat d'Emmanuel Macron, et d'évaluer la prise en compte de ces propositions.
Enfin, le mouvement Emmaüs a soutenu la campagne « #Soyons humains » de la Fondation abbé Pierre et d'Emmaüs solidarité, pour faire interdire le mobilier urbain anti-SDF et pour sensibiliser l'opinion publique.

5 demandes du Collectif des Associations unies pour « Le Logement d'abord »

- Accueillir dignement toutes les personnes vulnérables.
- Aucune expulsion sans relogement.
- Garantir l'accès et le maintien dans le logement.
- Développer massivement l'offre de logements réellement accessibles aux ménages les plus modestes : **construire 150 000 logements sociaux par an, dont un minimum de 60 000 logements très sociaux.**
- Accompagner et favoriser l'accès aux droits des personnes mal logées et sans abri.

Derniers chiffres du rapport sur le mal-logement 2018 (Fondation abbé Pierre)
- **4 millions** de personnes mal logées ou souffrant d'absence de logement dont
- **143 000** personnes sans domicile fixe
- **12,1 millions** de personnes sont touchées à des degrés divers par la crise du logement
- **896 000** personnes privées de logement personnel
- **8,6 millions** de personnes s'entassent dans des logements exigus (Insee. 2013)

PRISONS

Au 1er Avril 2017, la France comptait 70 230 détenus pour 58 670 places opérationnelles : un record de surpopulation. La promiscuité et la vétusté de beaucoup d'établissements exacerbent aujourd'hui les violences, aggravent l'insalubrité et génèrent des conditions de détentions indignes. Pourtant d'autres solutions existent. A l'heure où le gouvernement annonce la préparation d'un nouveau projet de loi sur les prisons, le mouvement Emmaüs, qui milite contre le dogme du tout carcéral, entend défendre ses convictions.

La ferme de Moyembrie

Depuis 2009, l'organisme de gestion de la Ferme de Moyembrie a rejoint le Mouvement Emmaüs. La Ferme de Moyembrie, association de loi 1901 et Atelier et Chantier d'Insertion conventionné par l'Etat, est un lieu unique d'accueil de personnes placées sous main de justice en fin de peine (sous le régime du placement extérieur), et d'insertion sociale et professionnelle de ces personnes à travers l'activité de maraîchage biologique. La ferme accueille en moyenne 50 « résidents » par an et la durée moyenne du séjour est de sept mois. Les temps de vie collective ont un rôle primordial dans le réapprentissage de la vie en société et pour préparer la sortie. Ce dispositif original a fait ses preuves, et ses résultats en termes de réinsertion sont reconnus.

Emmaüs accueille chaque année depuis 2015...

800 personnes condamnées à des TIG (travaux d'intérêt général)

200 personnes en aménagement de peine

toutes les personnes libres, sortant de prison et qui se tournent vers des structures Emmaüs à leur sortie

L'expérience d'Emmaüs

Fidèle à sa vocation de venir en aide aux publics les plus en difficulté, le Mouvement Emmaüs porte une attention particulière aux personnes placées « sous-main de justice » (PPSMJ), qui font partie depuis toujours du public accueilli au sein des groupes Emmaüs.

Le mouvement Emmaüs intervient en amont de l'incarcération, en occupant en France un rôle de tout premier plan dans l'accueil et l'accompagnement de personnes condamnées à effectuer des Travaux d'Intérêt Général (TIG). Mais aussi pendant l'incarcération, où les groupes proposent un accompagnement socio-professionnel dans le cadre d'ateliers de formation et d'ateliers de chantier d'insertion. (Comme par exemple « Emmaüs inside » au centre de détention d'Oermingen).

Les sortants de prison sont également nombreux à trouver au sein des communautés ou des structures d'insertion un espace où se reconstruire. Les groupes accueillent aussi bien des personnes en liberté conditionnelle que sous surveillance électronique. Emmaüs propose également des solutions concrètes avec des structures spécialisées dans le placement extérieur des personnes écrouées (comme par exemple la Ferme de Moyembrie).

Emmaüs Inside

- Depuis mai 2016, « Emmaüs Inside » propose à 8 détenus du centre de détention d'Oermingen, une activité de réparation et relookage de meubles issus de la collecte d'Emmaüs Mundolsheim. Ce projet s'inscrit dans le cadre de projets pilotes nationaux, pour ouvrir aux personnes détenues les plus en difficulté l'accès au travail en prison, préparer la sortie en favorisant les liens dedans et dehors et en proposant un accompagnement social et professionnel.

Nos revendications

Aujourd'hui, face au délabrement du système carcéral, au manque de volonté politique et d'investissement dans la réinsertion des personnes « sous main de justices » Emmaüs revendique avec ses partenaires (l'OIP et la LDH) :

- L'augmentation des moyens alloués à la formation, à l'emploi et aux activités en détention
- Le maintien des droits sociaux pendant l'incarcération et la prise en compte du droit du travail en prison
- Le recours aux peines alternatives et aménagements de peine au moment du jugement
- Le développement des dispositifs et des moyens humains pour l'exécution des peines en milieu ouvert
- Le gel des plans de construction de nouvelles prisons

▷ Echec de la politique pénale

S'appuyant sur son expérience, le mouvement Emmaüs se mobilise depuis plusieurs années pour dénoncer les incohérences et les dysfonctionnements de la justice et du monde carcéral :

- En effet, actuellement le travail pénitentiaire ne prépare pas réellement la réinsertion, comme il est supposé le faire. Dans les faits, les postes sont trop rares, peu ou pas qualifiants et seul un quart des détenus travaille.
- Les peines alternatives, dont l'efficacité a déjà été prouvée, sont trop peu développées.

Or les études scientifiques sur la récidive ont prouvé le manque d'efficacité des peines de prison : 61% de personnes condamnées à une peine de prison ferme sont réincarcérés dans les 5 ans, contre 32% pour une peine de prison avec sursis et mise à l'épreuve.

- Depuis 25 ans, près de 30 000 places de prisons ont été construites, sans effet notoire sur la surpopulation. Plus on construit de prisons, plus on les remplit... Pourtant, de nombreux travaux menés en France et en Europe démontrent que le développement des alternatives à la détention coûteraient moins cher à la collectivité que les projets d'accroissement du parc carcéral.

Surpopulation Carcérale

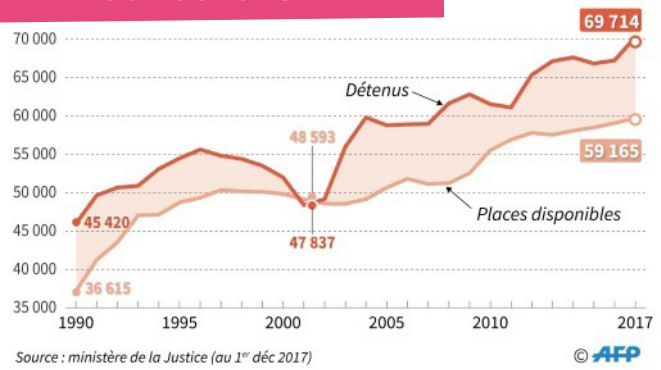

A savoir

- En réponse au mouvement de grève des surveillants de prisons engagé depuis plusieurs semaines, **Emmanuel Macron a récemment annoncé « un plan pénitentiaire global » d'ici à la fin du mois de février.** Un projet centré sur l'immobilier des prisons, le renseignement pénitentiaire et les personnels. Si le gouvernement n'a pas renoncé à la construction de 15 000 prisons supplémentaires sur 5 ans, il s'est dit cependant favorable au développement des peines alternatives comme les travaux d'intérêt général ou le bracelet électronique. (A suivre avec attention...).

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le Président de la République a annoncé le 17 octobre dernier le lancement d'une grande concertation sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Quelques chiffres

- 9 millions de personnes en France vivent sous le seuil de pauvreté (avec moins de 1000 euros par mois)
- 1 million de pauvres en plus en un peu plus de 10 ans
- La moitié des personnes qui vivent avec moins de 1000 euros par mois ont moins de 30 ans
- 30 000 enfants sans domicile fixe
- 40% des immigrés vivent sous le seuil de pauvreté
- 20% des personnes sans domicile fixe déclarent des revenus supérieurs à 900 euros par mois.
- Plus de 100 000 dossiers de surendettements en 10 ans

Afin de coordonner cette stratégie Olivier Noblecourt a été nommé délégué interministériel. Il a lancé six groupes de travail* et un comité d'experts rattaché au ministère des solidarités et de la santé. Le rapport final devrait être présenté fin mars 2018.

A l'issue des réflexions des groupes de travail, un document d'une quinzaine de pages réunira des propositions concrètes d'actions ou d'évolutions à mettre en place.

Emmaüs participe au groupe de travail « *Accès aux droits et aux services, lutte contre le non recours* » et a proposé des angles de réflexion avec le collectif ALERTE tels que : **Améliorer l'efficacité des services publics et des prestations pour améliorer l'accès aux droits, Lutter contre le non-recours et améliorer l'accès aux droits de tous, Simplifier les démarches à réaliser pour accéder à ses droits, Proposer à chacun un accompagnement effectif et personnalisé, Intégrer la participation systématique des personnes en situation de précarité au sein des instances de gouvernance des politiques sociales, Encourager l'innovation sociale et le droit à l'expérimentation dans les territoires.**

Par ailleurs, Olivier Noblecourt a visité Emmaüs Alternatives le 10 janvier, avec des salariés en insertion. Cette visite s'est prolongée par une présentation de l'ensemble du Mouvement par les représentants d'Emmaüs France.

A savoir

- De décembre à mars, dix journées de concertation seront également organisées en régions, avec des experts scientifiques et des représentants de l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre la pauvreté. Enfin, une concertation entièrement ouverte au public est disponible en ligne depuis début janvier 2018.https://pauvrete.typeform.com/to/aCMXOa

***Liste des groupes de travail**

- **1.** Eradiquer la pauvreté des enfants • **2.** Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion • **3.** Développer l'accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté • **4.** Un accompagnement renforcé dans la lutte contre l'exclusion • **5.** Piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires • **6.** Accès aux droits et aux services, lutte contre le non recours

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Précurseur en matière d'économie circulaire et solidaire, Emmaüs a fait de la collecte, du réemploi et de la revente d'objets usagés, la base de l'activité des communautés, des chantiers d'insertion et des comités d'amis.
La professionnalisation de ses pratiques, son ancrage territorial et la diversification de ses activités au service de son projet social, font donc d'Emmaüs un interlocuteur naturel des pouvoirs publics en matière de prévention des déchets et de consommation responsable.

Le gouvernement veut aujourd'hui renforcer les performances de la France en matière d'économie circulaire et solidaire, et différentes initiatives ont été lancées en octobre 2017, auxquelles Emmaüs a été naturellement associé :

- **Le cycle d'élaboration de la feuille de route gouvernementale pour le développement de l'économie circulaire, dont la version finale est prévue pour le mois de mars 2018.**

Il a été réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs (associations, collectivités locales, entreprises...) au travers de 4 groupes de travail et d'une consultation en ligne.

Emmaüs occupe un rôle important dans ce dispositif, avec la présidence du groupe de travail « *Consommation et production durable* » et la participation au groupe de travail « *déployer l'économie circulaire dans les territoires : comment développer le recyclage et diminuer de moitié la mise en décharge d'ici 2025 ?* ». La nomination d'Emmaüs France, en tant qu'ambassadeur de l'économie circulaire est également le gage de la reconnaissance d'Emmaüs en tant qu'acteur clé de ce secteur.

- **Une convention a également été signée entre l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et Emmaüs France,** afin de renforcer la collaboration dans quatre domaines liés à l'économie circulaire (réemploi, collecte, innovation, consommation durable...)

*** REP = La Responsabilité Elargie des Producteurs. Elle définit les règles en matière de gestion de fin de vie des appareils (électriques, électroniques etc..) pour ceux qui les produisent.**
Afin de limiter les incidences environnementales créées par la quantité croissante de déchets dans les collectivités, il a été décidé de transférer au producteur du déchet (le fabricant) la responsabilité financière de la gestion des déchets, en application du principe du « pollueur-payeur ».

Nos revendications

- **Fixer des objectifs quantitatifs liés au réemploi (en nombre de tonnes) et à la création de postes de travail** pour les personnes éloignées de l'emploi
- **Mettre en place des éco-contributions ou de nouvelles filières REP** (bibelots, vaisselle, jouets, vélos)
- **Revaloriser les critères sociaux face aux critères environnementaux**
- **Favoriser le réemploi au sein des filières**

Emmaüs et le réemploi

Le réemploi représente en France

- **10%** du PIB
- **2,3 millions** de salariés
- **12 millions** de bénévoles
- **200 000** entreprises et structures

270 000 tonnes de marchandises collectées

280 structures Emmaüs

259 millions d'euros de chiffre d'affaires

Vent de liberté dans vos Statuts !

Nouveaux statuts : Mode d'emploi

Lors de l'AG 2016, il a été décidé de mettre en oeuvre une réforme statutaire pour apporter plus de souplesse dans la gouvernance de vos structures.
Ainsi, un Socle Commun a été proposé et soumis à une large consultation dans toutes les Régions, puis adopté à l'AG 2017.

Désormais vous n'êtes donc plus contraints par les « Statuts-types » : tant que le Socle Commun est respecté, vous êtes libres d'adapter vos Statuts à votre gouvernance actuelle... ou à celle que vous rêvez de mettre en place !

Scénario 1

« Ok mais en quoi ça me concerne ? La gouvernance de notre structure nous convient parfaitement, il n'y a aucun besoin de changer quoi que soit ! »

Avec le Socle Commun, certaines règles ont évolué, d'autres sont nouvelles. Chaque Groupe doit donc adopter de nouveaux Statuts. Si vous ne souhaitez rien changer, ou presque rien... vous n'aurez plus qu'à utiliser les modèles de Statuts que vous allez recevoir, les relire bien sûr et les compléter, puis organiser une AGE (assemblée générale extraordinaire) pour que votre groupe les adopte. Il faudra alors les renvoyer à Emmaüs France qui les validera. A partir de cette validation, ils entreront en vigueur.

Scénario 2

« Bon ça tombe super bien parce qu'on était en train de réfléchir à avoir des co-présidents, et à faire rentrer de nouvelles catégories de personnes au CA, voire même à changer de structure juridique... Du coup, on fait comment là ? »

Vous allez recevoir, en même temps que les modèles de Statuts, un tableau présentant différentes propositions de rédaction pour vos nouveaux Statuts et les marges de manœuvre possible pour chaque point. Cela devrait vous permettre d'alimenter vos réflexions sur les évolutions possibles.
Et si ce tableau n'est pas suffisant, les équipes concernées d'Emmaüs France pourront vous appuyer ou vous guider en fonction de vos projets et besoins.
En cas de changements importants dans vos statuts, il sera plus efficace qu'Emmaüs France valide ces nouveaux statuts avant que vous ne les adoptiez en AGE.

Dans les 2 cas, chaque Groupe a jusqu'à mai 2019 pour faire évoluer ses Statuts.

« Et c'est quoi cette histoire de contrats d'affiliation ? On en a déjà un... »

Les contrats d'affiliation
En même temps que le Socle Commun, vous avez adopté un règlement intérieur pour la fédération. Toutes ces évolutions doivent donc se retrouver dans les contrats d'affiliation. Ils doivent eux aussi être signés et renvoyés à Emmaüs France par chaque Groupe, mais cette fois avant fin septembre 2018.
N'hésitez pas à les relire... et à revenir vers les équipes d'Emmaüs France en cas de questions.

« C'est quoi un contrat d'affiliation »

Le contrat d'affiliation est un document contractuel, signé entre Emmaüs France et chaque Groupe adhérent. Il renforce les liens d'adhésion. Il est l'équivalent du « contrat d'engagement » ou de la « charte des bénévoles » que vous faites signer à vos adhérents, mais un équivalent un peu plus solide juridiquement.

On y retrouve donc à la fois les engagements de la fédération et de chaque groupe, et les modalités en cas de conflit entre ces deux parties. C'est le document vers lequel on se retourne en cas de problème... sinon, normalement, on peut facilement l'oublier !

Il est aussi assez rébarbatif parce qu'il y a beaucoup d'annexes. Ça permet de faire évoluer les règles entre nous (modifier une règle du Socle Commun par exemple), sans être obligés de faire resigner tous les contrats d'affiliation à chaque fois... Mais ça n'empêche pas de le lire avant de le signer !

• **Contact ///**
Elise Pradelle
epradelle@emmaus-france.org

« Une base de règles communes à tous »

Interview d'Elise Paradelle, en charge de la refonte statutaire

A quoi sert cette refonte statutaire ?
Elle sert d'abord à répondre à la demande des Groupes. Sur le terrain, de plus en plus de groupes, se dirigeaint vers de la co-présidence, des collèges, etc. ou d'autres étaient bloqués par certaines règles statutaires qui ne leur étaient pas ou plus adaptées (taille et composition du CA, modalités de renouvellement des administrateurs, etc.). Il fallait changer pour permettre à la fois aux groupes d'innover et d'adapter leurs statuts au fonctionnement... et non l'inverse !

Alors pourquoi tout le monde doit changer ses Statuts ?
Parce qu'il nous fallait trouver un équilibre entre le besoin d'équité et le refus de toute homogénéisation. Et puis, côté Emmaüs France, il ne nous semblait ni pertinent, ni possible de fixer des règles détaillées pour les presque 300 groupes de la fédération, dont la diversité est légendaire... C'est donc cette logique qui a fait émerger le Socle Commun : une base de règles communes à tous, sur des fondamentaux (garantissant l'équité entre tous et « l'identité » Emmaüs), et une liberté sur tout le reste (favorisant une belle diversité).

Tout comprendre sur le statut OACAS

par Jean-Pierre Cazes
Vice-Président d'Emmaüs France
au titre de la branche communautaire

Le 12 décembre dernier, s'est tenue, au siège d'Emmaüs France à Montreuil, la commission annuelle de suivi de la Convention OACAS. Comme à chaque fois, étaient réunis des représentants de la Branche communautaire, le délégué général, des représentants du ministère en charge des Affaires sociales avec qui la convention a été signée, et le Président du CNLE, Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale.
Quelle est la spécificité des OACAS ? Quels droits apportent-ils ? Quelles responsabilités supposent-ils ? Petit zoom sur ce statut si particulier, qui reconnaît l'apport des Communautés et le travail des Compagnes et Compagnons, mais qui reste en grande partie à renforcer et faire progresser.

Le mouvement Emmaüs occupe depuis 1949 une place à part dans les réponses apportées à la grande pauvreté. Il s'est constitué à partir de l'accueil communautaire, qui repose sur l'idée d'un accueil inconditionnel pour rendre leur dignité aux plus démunis, à leur rythme, par l'exercice d'une activité utile et solidaire. Les communautés constituent ainsi des lieux de vie où les personnes accueillies sont amenées à se projeter dans une dynamique collective de solidarité. Pendant de nombreuses années, l'abbé Pierre puis ses héritiers se sont battus pour obtenir la reconnaissance de ces structures d'accueil si singulières et revendiquer un statut à part pour les compagnes et les compagnons Emmaüs.
Depuis 2010, un nouveau statut juridique des OACAS reconnaît officiellement l'alternative qu'offrent les communautés, et garantit des droits aux compagnes et compagnons.

Rappel

En 2010, un agrément* national d'OACAS a été accordé à Emmaüs France, pour sa branche communautaire, pour une durée de 5 ans renouvelable.

En 2015, il a été renouvelé jusqu'en 2020, pour les 112 communautés sous ce statut.

A cette occasion, Emmaüs a également signé une nouvelle convention** qui définit ses engagements et ceux de l'Etat.

***. Un agrément est l'acceptation ou la reconnaissance officielle de quelque chose ou de quelqu'un par une autorité.**
****. Une convention est un pacte ou un accord conclu entre deux ou plusieurs parties, qui s'apparente à un contrat.**

Les OACAS qu'est ce que c'est ?

OACAS : Les Organismes d'Accueil Communautaires et d'Activités Solidaires
Dans une Communauté Emmaüs OACAS, les personnes accueillies ont la garantie d'un hébergement décent, sans limite de temps, d'un accompagnement personnel et d'un accompagnement social adapté à leurs besoins ainsi que d'une allocation financière assurant des conditions de vie digne. Ceci en échange, c'est une règle incontournable, d'une participation aux activités de la Communauté, suivant leurs capacités, et du respect des règles de la vie communautaire. Sans limitation de durée, cet échange est construit pour permettre à chacun de réunir les conditions pour définir son projet de vie.

A savoir

Les OACAS suivent des règles qui leurs sont propres et ne sont pas soumis au code du travail.
Ils bénéficient, à leur demande, de l'application de l'article L.241-12 du Code de la sécurité sociale. Les cotisations d'assurance sociale et d'allocations familiales sont alors calculées sur la base d'une assiette forfaitaire des rémunérations perçues, qui est à ce jour de 40% du SMIC par heure d'activité.

Compagnes et compagnons, quels sont vos droits ?

- Les Compagnes et les Compagnons sont domiciliés à l'adresse de la communauté dans laquelle ils vivent.
- Ils sont « Travailleurs Solidaires », sans lien de subordination, puisque la Communauté n'est pas considérée comme employeur. Ils bénéficient d'une allocation communautaire d'un montant mensuel de 345 euros (qui n'est donc pas un salaire)
- Néanmoins, les Communautés agréées cotisent à l'URSSAF sur la base de 40% du SMIC, ce qui permet aux compagnes et compagnons de bénéficier de tous les droits qui découlent du régime général de la protection sociale : arrêt de travail et indemnités journalières, accident du travail, droits à la retraite etc. Ils peuvent bénéficier de la CMU-C ou de l'AME.
- Les compagnes et compagnons déclarent leurs ressources aux impôts sur la base de l'assiette forfaitaire de 40% du SMIC.

▷ La branche communautaire d'Emmaüs s'est engagée à :

- Apporter un soutien et un accompagnement aux communautés dans la mise en œuvre du statut OACAS
- Informer l'administration de toute modification de la liste des communautés agréées
- Veiller à ce que les communautés garantissent aux personnes accueillies un accueil à durée indéterminée, un habitat décent, un soutien financier assurant des conditions de vie digne, un accompagnement personnalisé, une information sur leurs droits sociaux et sur les prestations auxquelles elles peuvent prétendre.
- Organiser avec les personnes vivant dans les communautés, et en fonction de leurs capacités, un ensemble d'activités solidaires fondées le plus souvent sur des activités de réemploi
- Mettre en œuvre des actions relatives à la prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité sur l'ensemble des activités proposées
- Favoriser et organiser les conditions d'expression et de participation des compagnons au sein des communautés et dans les différents espaces du mouvement
- Elaborer et mettre en œuvre une politique de formation en direction de l'ensemble des acteurs communautaires (personnes accueillies, bénévoles, responsables, intervenants sociaux)
- Repérer et promouvoir les bonnes pratiques des communautés, harmoniser les outils de remontées d'informations et favoriser la formalisation d'un projet associatif
- Favoriser le développement des partenariats tant avec l'Etat et les collectivités locales qu'avec les autres réseaux associatifs et entreprises
- Repérer et traiter toute difficulté liée à la mise en œuvre du statut
- Alerter les pouvoirs publics quant aux problèmes spécifiques des personnes accueillies dans les communautés, pour contribuer à l'élaboration de nouvelles réponses les concernant, et à ce titre participer au dispositif de veille sociale
- Réaliser un bilan économique et social (BES) annuel global des communautés qui intègre les informations relatives aux caractéristiques des personnes accueillies et celles relatives aux activités solidaires ainsi que les mesures mises en place pour garantir la santé et la sécurité pour l'ensemble des activités proposées

▷ L'Etat s'est engagé à :

- Mobiliser les dispositifs publics d'accès à l'emploi, à la formation, au travail, à la santé, à la sécurité sociale, à l'habitat et à la culture
- Informer ses services sur les particularités du statut OACAS (notamment sur les droits des compagnons)
- Associer Emmaüs France aux travaux portant sur l'évolution des politiques publiques de lutte contre la pauvreté.

Nos revendications

Si ce statut OACAS apporte une forme de reconnaissance au travail des Communautés et à l'activité solidaire des Compagnons et Compagnes, il ne s'agit que d'une première étape. Comme il est précisé, d'ailleurs dans la Convention, les signataires s'engagent à « repérer et traiter toute difficulté liée à la mise en œuvre du statut », donc à le faire évoluer. Et il est clair que nous devons aujourd'hui le renforcer et le faire progresser.

Bien que nous ayons proposé nous-mêmes la rédaction et l'impression d'une plaquette expliquant ce qu'est le statut OACAS, pour une diffusion au sein de l'Administration d'État, nous nous heurtons encore trop souvent à la méconnaissance de ce statut. L'ignorance de l'existence même de ce statut, ou l'ignorance de sa spécificité et des droits qu'il garantit suscitent régulièrement tensions et malentendus, particulièrement en régions. C'est pourquoi nous avons insisté de nouveau lors de notre rencontre avec le Ministère, sur la nécessité urgente de mobiliser ses services administratifs et de transmettre plus efficacement ces informations.

Nous avons également plaidé pour que le statut OACAS ouvre plus de droits aux « Travailleurs solidaires ». En effet, leur statut particulier a été conçu par dérogation au droit du travail. De ce fait, malgré la singularité et l'utilité sociale de leur activité, les Compagnes et Compagnons ne peuvent pas accéder automatiquement à certains droits sociaux, comme le droit à la formation, qu'ont l'ensemble des travailleurs, ou un accès prioritaire à Pôle Emploi pour les Compagnes ou Compagnons quittant la Communauté et cherchant un travail.

Nous avons par ailleurs reformulé notre demande concernant l'habitat des Compagnons. En effet, les Communautés OACAS s'engagent, par la Convention à fournir un habitat « décent ». Elles veulent assurer cet engagement, mais le coût de rénovation ou de construction est tel qu'elles peinent souvent à le remplir. De son côté, l'Etat s'est engagé à « mobiliser les dispositifs publics d'accès à l'habitat ». Aussi, nous avons de nouveau demandé que parmi les dispositifs publics concernant la construction ou la rénovation de l'habitat social, soit créée une formule adaptée aux OACAS, évitant aux Communautés de prendre le risque d'utiliser des dispositifs qui ne sont pas adaptés à la forme d'habitation pratiquée en Communauté.

Enfin, nous avons ré-insisté sur un point particulièrement sensible pour les Communautés, en ce moment. En demandant que dans certains cas, soit reconnu le travail d'insertion sociale fait auprès de personnes étrangères, vivant plusieurs années dans la même Communauté, et intégrées de fait à la société française, mais en situation administrative irrégulière. Dans le même esprit que ce qu'envisageait en son temps la circulaire Valls, demandant que les compagnes et compagnons étrangers qui attestent d'une présence en France d'au moins 5 ans et qui participent depuis au moins douze mois aux activités d'économie solidaire portées par un OACAS, s'ils peuvent faire valoir une promesse d'embauche, pourront se voir délivrer une carte de séjour temporaire « salarié » ou « travailleur temporaire ».

De façon générale, nous avons demandé que les Communautés Emmaüs OACAS soient considérées comme des organismes accueillant des personnes ayant pu être fragilisées pour diverses raisons, et tentant de se reconstruire. Et qu'à ce titre elles bénéficient du respect accordé aux espaces « privés ». Comme le demandait l'abbé Pierre lui-même.

Pour aider à la réalisation de ces demandes, et faire des propositions précises aux représentants du ministère, la Branche communautaire attend avec impatience l'arrivée des Chargés de mission destinés à occuper les postes vacants depuis de nombreux mois, le poste OACAS/ Immobilier communautaire, et le poste Santé, Droits et Participation des compagnons et Compagnes.

Infos

- Dans un contexte souvent tendu avec les autorités, il est conseillé de rappeler et de faire valoir les droits garantis par le OACAS.

Il existe un dépliant « OACAS », que vous pouvez envoyer aux différents services administratifs de votre région. A télécharger sur le lien suivant : http://extranet.emmaus-france.org/?q=node/1723

- Tous les documents officiels sont à votre disposition sur la même page de l'Extranet.
- Contacts : Jean-Pierre Cazes vice-presidentB1@emmaus-France.org, 06.07.87.08.26, Agnès Ragot, aragot@emmaus-France.org . 01 41 58 25 41

« Mettre en œuvre, au quotidien, les valeurs et les combats défendus par l'Abbé Pierre est pour moi un honneur et une force »

Interview d'Agnès Ragot, nouvelle Déléguée générale adjointe de la Branche communautaire

Peux-tu nous raconter brièvement ton parcours professionnel pour te présenter ?
Par choix, quand j'étais jeune travailleuse sociale, je me suis spécialisée dans l'accompagnement auprès des personnes, qui mixe au quotidien le travail des intervenants sociaux et des bénévoles, dans deux grands réseaux associatifs différents :

- Chez Les Petits Frères des Pauvres, en province, à Paris et en banlieue. J'ai appris à nouer des relations avec les personnes âgées ayant eu des longs parcours de galère et de rue, vivant dans une grande solitude. C'est là que j'ai développé une attention particulière à leur égard, puis une compétence, pour rechercher des lieux de vie ou des logements adaptés à leurs besoins.
- Je viens de quitter mon poste de directrice du pôle social chez Habitat et humanisme – Ile-de-France, après plus de 6 années, pendant lesquelles j'ai développé l'accompagnement « en logement temporaire » pour différents publics. C'est là que j'ai eu la possibilité de développer de nombreux projets, comme par exemple la création de pensions de famille, de résidences sociales ou intergénérationnelles autour de la thématique du « vivre ensemble ».

Quelles ont été tes motivations pour rejoindre Emmaüs France ?
Le réseau Emmaüs fait partie de mon environnement professionnel depuis toujours ! J'ai notamment eu la chance de travailler avec la FAP et Emmaüs Solidarité. Rejoindre Emmaüs France est l'occasion de mettre mes compétences et mon énergie au service de ce mouvement et de contribuer à son développement. Mettre en œuvre, au quotidien, les valeurs et les combats défendus par l'Abbé Pierre est pour moi un honneur et une force.
J'ai conscience qu'intégrer les équipes d'Emmaüs France sur le poste de DGA chargée des communautés est une responsabilité forte et une chance immense. Pour moi les communautés Emmaüs sont des lieux uniques et exceptionnels, où l'on réussit à démontrer tous les jours qu'il est à la fois possible d'accueillir, d'aider, de créer de l'activité et du lien social. C'est un projet devenu réalité depuis presque 70 ans. Chaque semaine je suis accueillie dans une communauté différente et chaque semaine les rencontres et découvertes confirment mon choix...

Quels sont selon toi les enjeux et les chantiers de ton poste ?
Je suis arrivée depuis peu de temps mais selon moi les priorités consistent à :

- Consolider l'équipe nationale de la branche, et cela me semble en très bonne voie avec les arrivées de Joséphine Damidot et Thierry Muniglia sur les postes de RNGC. Un autre recrutement est en cours pour la mission OACAS et les droits des compagnons. L'équipe ainsi renforcée va pouvoir de nouveau assurer l'ensemble de ses missions auprès des communautés et des élus.
- Il va falloir aussi favoriser et soutenir les liens entre Emmaüs France et les communautés. Puis contribuer à la mutualisation de toutes les compétences (incroyablement nombreuses !), avec les autres branches et services d'Emmaüs France, pour renforcer le réseau pour ceux qui en ont besoin et qui nous interpellent. Bref...On continue !

L'offre de formation 2018 est disponible !

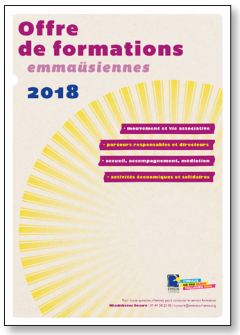

L'offre de formation d'Emmaüs France propose un accès à 26 thématiques de formation aux groupes du Mouvement afin de renforcer leurs actions dans 4 domaines : Mouvement et vie associative ; Parcours de responsables/directeurs salariés ; Accueil et accompagnement ; Activités économiques et solidaires. Plus de 500 stagiaires participent chaque année à ces sessions. Nous vous invitons à découvrir leur contenu et leurs modalités pédagogiques et pratiques dans les différents supports papiers et numériques à votre disposition.

Nouveautés 2018

Expérimentation locale à destination des SOS Familles Emmaüs

Les formations « Enrichir l'accompagnement en travaillant avec d'autres acteurs locaux » et « Accompagnement budgétaire et éducatif » seront déployées dans 4 villes au plus près des acteurs et réalisées dans un format plus court, au bénéfice d'une plus grande proximité et d'une meilleure adaptation aux disponibilités des stagiaires.

L'accueil de la souffrance psychique

Cette nouvelle thématique poursuit des objectifs très concrets : savoir reconnaître la souffrance psychique, connaître les dispositifs d'accompagnement, maîtriser des outils pour traiter les conflits, travailler avec d'autres acteurs. Elle est animée par deux psychocliniciens en activité qui ont à cœur de développer une approche dans le respect de l'histoire et de la dignité des personnes.

Un parcours sur l'accueil des personnes étrangères

Grâce à la collaboration avec l'association AIDA*, membre du Mouvement Emmaüs, et le partenariat avec le Gisti,** les stagiaires pourront participer à une formation de 2 jours sur les aspects fondamentaux de l'accueil juridique. Dans un second temps, ils pourront être orientés vers l'une des 6 formations spécialisées, tel que "le recours en cas de rejet de la demande de titre de séjour".

3 Questions à Ebru Bué Erkmen

Directrice d'AIDA, elle anime depuis 3 ans la formation sur l'accueil juridique des personnes étrangères

Quels sont les objectifs de cette formation ?

En quelques mots, acquérir les bases du droit des étrangers. La première journée est consacrée à l'entrée des étrangers sur le sol français et le deuxième jour aux différents titres de séjour. Ceci dans un contexte où le droit évolue constamment. D'ailleurs, une nouvelle loi se prépare pour 2018.

Concrètement qu'apporte la formation ?

Je pense par exemple à une intervenante sociale devenue totalement autonome sur un grand nombre d'aspects techniques. Grâce à la formation et à un accompagnement complémentaire, elle a réussi à créer un réseau d'acteurs et de partenaires efficaces autour de l'accueil. Par ailleurs, AIDA est une association membre du Mouvement Emmaüs. Les compétences travaillées dans cette formation sont adaptées aux spécificités du Mouvement et à ses positionnements, ce qui n'est pas le cas des formations du Gisti qui peuvent s'adresser à plusieurs organisations en même temps.

Quelle différence avec la formation du Gisti ?

Les deux sont complémentaires. La formation que j'anime porte sur les compétences premières et constituent un pré-requis pour assister aux 6 formations plus spécialisées proposées dans l'offre Emmaüs France.

Comment se procurer l'offre 2018 ?

▹▸ Chaque groupe a reçu, par courrier et par mail, un exemplaire de l'offre et une affiche pour communiquer auprès des équipes.

▹▸ Disponible également sur **Extranet** à la rubrique formation.

▹▸ Et pour toute **information** complémentaire, Khadidiatou Souaré du service formation d'Emmaüs France : 01 41 58 25 05 ksouare@emmaus-france.org

*** AIDA** : Aide et Insertion des Demandeurs d'Asile

****Le Gisti** : Groupe d'information et de soutien des immigré·e·s est une association qui milite pour l'égal accès aux droits et à la citoyenneté sans considération de nationalité et pour la liberté de circulation. Elle met à profit son expertise sur les aspects juridiques de l'accueil dans ses activités de conseil, formation, action en justice et publication.

Projets de travaux énergétiques : comment les financer ?

Depuis 2011 et jusqu'en 2018, le partenariat entre Emmaüs et ENGIE (ex GDF-Suez) permet aux groupes Emmaüs de bénéficier de financements pour tous leurs travaux, qui réduisent leur facture énergétique, pour leurs locaux d'activité ou d'hébergement.
Depuis le début du partenariat, ce sont plus de **130 structures qui ont pu bénéficier d'une subvention** pour financer des projets variés : remplacement de chaudières, travaux d'aération, isolation de logements, passage du simple au double vitrage... ENGIE peut prendre en charge 50% du montant de vos travaux de performance énergétique, dans la limite de 40 000 € maximum. Les dossiers sont étudiés sur la base de devis effectués. ENGIE prend aussi en charge l'intégralité du montant de vos audits énergétiques.

Si vous avez des projets de travaux dont vous pensez qu'ils sont éligibles, n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus et constituer un dossier !

Contacts
▹▸ **Marie-Alix Pic**
mapic@emmaus-france.org
▹▸ **Nicolas Martel**
nmartel@emmaus-france.org

Témoignage de la communauté de Saint-Etienne

Mélanie Roudaut,
Co-responsable de la Communauté Emmaüs de Saint-Etienne

En 2015, la communauté de Saint-Etienne a fait appel au Fonds Engie pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Quel était votre objectif et qu'est-ce que cela a apporté à la communauté ?
Notre demande de subvention auprès d'ENGIE s'est inscrite dans un projet global de lutte contre l'habitat indigne, qui a été l'occasion de conduire une réflexion de fond sur les ressources énergétiques de la communauté. Nous avons conduit des travaux importants de rénovation de l'habitat des compagnes et compagnons, qui ont donné lieu à la construction de salles de bains individuelles dans les logements, avec installations de panneaux photovoltaïques pour la production d'eau chaude sanitaire. Les travaux ont pris fin cet été. Ils ont permis une amélioration notable des conditions de vie des compagnes et compagnons, et nous ferons aussi des économies d'énergie à court et moyen terme.
Pourquoi avoir fait appel de nouveau au Fonds Engie en 2017 ?
Après ces premiers travaux, nous avons poursuivi avec un projet de construction d'un bâtiment de 8 logements, en remplacement d'un ancien bâtiment devenu insalubre. A cette occasion, nous avons saisi l'opportunité de nous raccorder à un réseau de chaleur directement issu d'une usine d'incinération de déchets avoisinante. Cette solution innovante nous permet de mettre fin au chauffage au fioul et devenir ainsi indépendants de toute énergie fossile, hormis quelques bouteilles de gaz servant à alimenter notre cuisine. Notre salle de vente est elle aussi chauffée via ce réseau de chauffage urbain, ce qui nous permet de compter sur une température moyenne de 16° en hiver : un confort nouveau très apprécié des compagnes et compagnons et des clients !

Le guide culturel Emmaüs est sorti !

Dans le cadre du travail mené par la mission culture sur l'accès aux droits culturels et d'un état des lieux mené entre 2016 et 2017, un guide a été réalisé à destination des groupes sur les pratiques artistiques et culturelles du mouvement Emmaüs. Son objectif : présenter les enjeux de l'accès à la culture dans le cadre de l'accompagnement, et démontrer les effets positifs que peuvent susciter des projets artistiques sur les personnes (tels que la confiance en soi, l'épanouissement, l'ouverture vers les autres, l'acquisition de compétences...). Autant de qualités pouvant renforcer l'accompagnement social et favoriser les démarches d'insertion.

Ce guide illustre aussi la richesse du mouvement Emmaüs dans les domaines culturels, à travers un panorama des actions menées par disciplines artistiques (comme le théâtre, le cinéma et la vidéo, la photographie, le street-art ou la musique...)

Nous avons également voulu concevoir **« une boite à outils »** pouvant vous aider dans vos projets artistiques.

- **Elle est composée de « fiches pratiques »** pour vous guider dans les étapes-clés de la réalisation d'un projet ou sur les actions possible à entreprendre.
Par exemple des fiches sur ***« Comment monter une action culturelle dans mon groupe ? »*** ou ***« Comment encourager l'implication et la mobilisation des personnes ? »***...

- **Ainsi que d'un annuaire de partenaires et de fondations**, pour faciliter les passerelles et les contacts avec le monde culturel.

Vous souhaitez mettre en œuvre un projet d'atelier artistique ou un partenariat avec un acteur culturel mais vous ne savez pas comment vous y prendre ? Vous avez besoin d'être accompagnés dans votre action ?

▹▸ Vous pouvez consulter le guide, disponible sur l'extranet, mais aussi contacter la mission Culture d'Emmaüs France : 01.41.58.76.96 / ajaud@emmaus-france.org

News : culture dans le Mouvement

Le Mégaphone Tour est une association qui encourage l'émergence et la diffusion de musiques contemporaines, par le biais d'un festival itinérant tout au long de l'année, partout en France.
En partenariat avec Emmaüs France, sur chacune de leur tournée, ils feront un passage par un ou plusieurs groupes Emmaüs, afin de proposer un concert aux acteurs du mouvement, et ouverts au public (si billetterie possible).

Pour toute info complémentaire, contactez directement la Anaïs : ajaud@emmaus-france.org

« Le passage du mégaphone tour a été une magnifique réalisation. Nous nous sommes régalés. Très gros Succès. Les groupes, les résidents, les bénévoles, ont été ravis. Les salariés aussi. On a adoré et on aimerait qu'ils reviennent l'année prochaine. »

Fatima Parret, Directrice de l'Association Emmaüs Bussières et Pruns

Bureau des exils

Lors de la rencontre des intervenants sociaux Emmaüs, consacrée à l'inter-culturalité et organisée par la branche communautaire les 12 et 13 décembre derniers, nous avons eu le plaisir d'accueillir la pièce *Bureau des Exils*, de la Compagnie 13r3p.
Bureau des Exils est une pièce adaptée du livre *De Rêves et de papiers* de Rozenn Le Berre, paru aux éditions La Découverte en janvier 2017.
Résumé : pendant 547 jours, Coline a reçu de jeunes exilés étrangers. C'était son travail. Aujourd'hui, elle se fait passeuse de ces récits, douleurs et exploits.
Un monologue qui mêle théâtre et chant pour raconter le travail social, les migrations et ceux qui les vivent.
Une performance sur le fil qui dit la violence de l'administration et l'importance des grains de sables glissés dans la machine.
La pièce a été très appréciée par les intervenants sociaux des communautés. Elle offre un magnifique support au dialogue autour des migrations et permet de sensibiliser les personnes accueillies, les salariés, mais aussi les bénévoles et les clients...

Si vous souhaitez accueillir la pièce dans vos groupes, contactez directement la compagnie 13r3p : hello@13r3p.com ou Anaïs : ajaud@emmaus-france.org

22 janvier 2018. Hommage à l'abbé Pierre

Le lundi 22 janvier, 11 ans après le décès de l'abbé Pierre, le mouvement Emmaüs a salué un peu partout en France la mémoire de son fondateur. Une marche, avec dépôt des clefs de deux immeubles construits en 2017 par Emmaüs Habitat, sur la tombe de l'abbé Pierre, a été organisée au Centre Abbé Pierre-Emmaüs à Esteville en présence notamment de Marie-Hélène Le Nedic, Vice-présidente d'Emmaüs France, et Jean-François Maruszyczak, Délégué général d'Emmaüs France.

Cette journée s'est conclue par une conférence de Guillaume le Blanc, professeur de philosophie à l'Université de Créteil, spécialiste des questions sociales et d'exclusion. Il a évoqué certains points d'actualité, comme, par exemple, "comment dépasser les peurs pour créer une société accueillante et fraternelle".

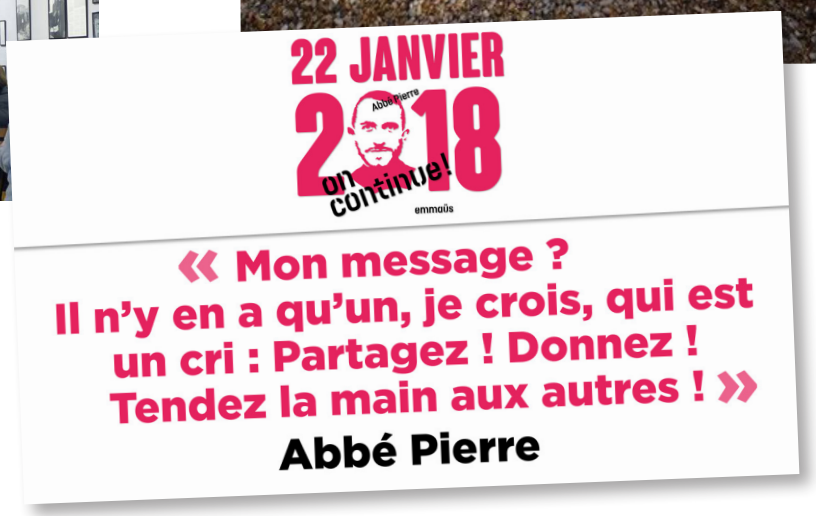

Fabriquer des maisons transportables à bas coût

Elle est arrivée par convoi exceptionnel, le jeudi 25 janvier dernier, à la communauté Emmaüs de Marseille Pointe-Rouge... et sera inaugurée le jeudi 1er février à 11h ! Il s'agit d'une maison transportable qui peut être utilisée comme logement autonome. C'est le pari que lance L'Association Méditerranéenne Pour L'Insertion et le Logement (LAMPIL) avec la Fondation abbé Pierre et la communauté Emmaüs de Marseille Pointe-rouge. Comme le dit Claude Escoffier, président d' Emmaüs Pointe-Rouge, "*ça , c'est notre petite pierre, ce n'est pas LA solution, mais ...il ne faut pas qu'on ait peur, il faut se mettre au charbon*".

▸▸ A voir
• Le site Internet de la communauté de Marseille Pointe rouge
www.emmaus-pointerouge.com/

Manifestation à Nantes pour des Hébergements pour tous

▸▸ + d'infos !
http://www.emmaus44.fr

Samedi 20 janvier, Emmaüs 44 Nantes était présent à la manifestation pour réclamer des solutions d'hébergement pour tous. Cette manifestation faisait suite à une lettre ouverte rédigée par un collectif de 60 associations en soutien aux migrants. Ils avaient demandé aux institutions de leur répondre le 22 janvier, date d'anniversaire du grand départ de l'Abbé Pierre.

Ce même jour à la communauté de Nantes, Sylvain, responsable stagiaire avait organisé une journée pour présenter aux clients l'expo itinérante sur les caricatures de l'Abbé Pierre autour d'un café convivial.

Disparition de Jean Marquis

Jean Marquis nous a quittés le 24 décembre dernier.

Il s'est nourri toute sa vie du message et du modèle de l'abbé Pierre. Dans les années 1980, alors Président de la communauté de Tours, il a mis en place avec Manu Le Roch, responsable de la communauté de Nantes, une communauté itinérante à Angers, qui donnera naissance par la suite à la communauté d'Angers que l'on connait aujourd'hui.

Toutes celles et tous ceux qui l'ont croisé ont été marqués par sa fermeté bienveillante et sa fidèle affection, sa grande empathie naturelle, comme son attention à toute forme de sollicitation. Jean restera un des acteurs de premier plan de la construction de notre Mouvement, discret mais déterminé.

Réseaux sociaux : le palmarès du mois

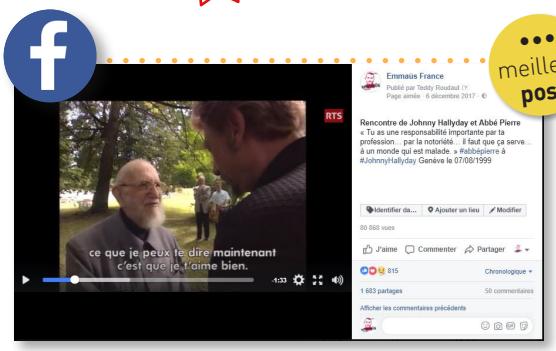

meilleur post

Hommage à Johnny sur Facebook

Une archive de la RTS, chaîne de télévision suisse, a retenu l'attention de **plus de 80 000 personnes** le 6 décembre dernier sur Facebook. On pouvait y voir l'abbé Pierre donnant des conseils à Johnny Hallyday : "une grande notoriété implique de grandes responsabilité !" En bonus : l'apparition du Dalaï Lama qui ne connaissait pas Johnny...

www.facebook.com/emmausfrance

meilleur tweet

L'accueil inconditionnel Twitter

Les attaques répétées du Gouvernement contre les migrants ont largement mobilisé les associations. Elles ont twitté leur indignation et leur refus de fouler aux pieds le principe fondateur de leur action : l'accueil inconditionnel. Plus de **30 000 personnes ont ainsi pu réagir à ce tweet**. #TousMigrants.

https://twitter.com/emmaus_france

meilleur gram

Fait main sur Instagram !!!

3 122 grammeurs ont apprécié cette composition murale de napperons et de cercles d'abats-jours, conçue par @froufrouetcapucine avec des matériaux chinés chez Emmaüs. Ces motifs sont autant d'attrapes rêves accrochés à une branche d'arbre... Une invitation à la rêverie et au métissage des savoirs-faire.

www.instagram.com/emmausfrance

Agenda

Assises des régions
les 13 et 14 mars 2018 juin 2018
à Paris

...

Assises de la branche Action sociale et logement
les 20 et 21 mars 2018
à la Résidence Internationale de Paris

Assises de la branche communautaire
les 22 et 23 mars 2018

...

Rencontres nationales de la branche économie solidaire et insertion
les 28 et 29 mars 2018
au Puy-en-Velay

Assemblée générale d'Emmaüs France
les 24 et 25 mai 2018
au Palais de la Femme
à Paris

BREAKING NEWS FORMATION
****
Première session de l'année pour la formation « En situation d'accueil-vente, faciliter la relation avec les clients »
****
Elle se déroule à Paris le 06 mars et est à destination des Compagnes/gnons et salariés en insertion.
****
Pensez à vous inscrire auprès de Khadidiatou Souaré
01 41 58 25 05
ksouare@emmaus-france.org